



Regularisation par mariage

Par **Lucasauv**, le **07/12/2021** à **14:44**

Bonjour à tous , je viens vers vous car j'aurais une question,

en vu des élections je suis en quelque peu soucieux vis a vis de certains programmes notamment si jamais Le Pen passe par exemple (je ne dis pas que ca sera le cas ou non la n'est pas la question) mais par exemple celle ci voudrait arrêter toute sorte de régularisation est ce que dans mon cas ou je suis entrain de déposer une demande de régularisation par mariage actuellement que par la suite si son programme si jamais elle passe se met en place qu'il y ai des risques que la demande soit gelée ou que cela joue sur l'acceptation ou les modalités d'acceptation ou même que cela ai un impact sur ma demande ?

Encore une fois j'appuie sur le fait que je suis conscient rien n'est acté ou décidé et que ce genre de mises en place reste des paroles à ce jour mais j'aimerais avoir un regard expert sur cette question qui m'inquiète un peu.

Merci d'avance.

Par **amajuris**, le **07/12/2021** à **20:03**

bonjour,

la régularisation par mariage n'est jamais automatique.

il existe des conditions, notamment :

Ne pas être en situation de polygamie ;

La communauté de vie entre les deux époux ne doit pas avoir cessé depuis le mariage ;

Le conjoint français doit avoir conservé sa nationalité française ;

L'acte de mariage doit avoir été transcrit sur les actes d'état civil, s'il a été célébré à l'étranger.

voir ce lien :

[titre de séjour conjoint étranger](#)

salutations